

Encadré 2

L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUX MÉNAGES ET AUX ENTREPRISES

Depuis l'émergence des turbulences financières en 2007, plusieurs analyses ou encadrés sur l'évolution des crédits au Luxembourg ont été publiés. Cet encadré passe en revue l'ensemble des informations qui sont devenues disponibles depuis la plus récente publication, en juin 2010 (voir Rapport Annuel 2009).

Les données exploitées ci-dessous ainsi que dans le cadre des publications antérieures proviennent de la collecte *BSI*, de la collecte *MIR* et de l'enquête sur la distribution du crédit bancaire (BLS). Les résultats BLS les plus récents couvrent le deuxième trimestre 2010. Pour ce qui est des collectes *BSI* et *MIR*, les plus récentes données disponibles datent de juillet 2010.

Remarques : Les flux (variations de stocks) de janvier 2007 et les taux de croissance annuels des encours de crédit pour l'année 2007 ont été ajustés pour corriger un effet statistique. Tant les variations de stocks que les taux de croissance annuels sont des moyennes mobiles sur trois mois. Cette représentation réduit la volatilité qui découle des fluctuations mensuelles. Les séries ne sont pas ajustées pour les effets saisonniers. A noter que, depuis la dernière publication, les données BSI sur les crédits octroyés aux ménages ont été révisées pour la période allant de décembre 2009 à avril 2010.

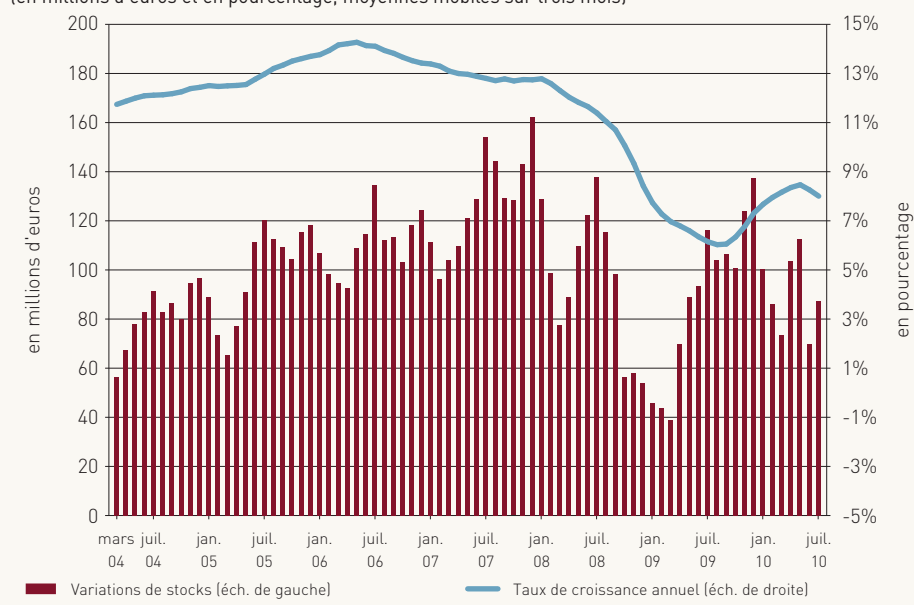
LES CRÉDITS AUX MÉNAGES

Le graphique 1 présente l'évolution des crédits immobiliers octroyés aux ménages du Luxembourg en termes de flux ou variations de stocks¹ (calculés à partir des données *BSI*) ainsi qu'en termes de taux de croissance annuels.

Après avoir repris de la vigueur courant 2009, les crédits immobiliers octroyés aux ménages résidents ont continué à progresser lors des sept premiers mois de l'année en cours. En effet, le taux de croissance annuel a généralement poursuivi sa tendance haussière, alors que les variations de stocks se sont inscrites à des niveaux relativement élevés par rapport à la période antérieure au revirement de tendance en 2009. Si les crédits immobiliers octroyés aux ménages résidents s'inscrivent en hausse, leur progression demeure généralement moins importante que lors de la période antérieure à la crise.

Graphique 1

Les crédits immobiliers octroyés aux résidents du Luxembourg
(en millions d'euros et en pourcentage, moyennes mobiles sur trois mois)



Source : BCL

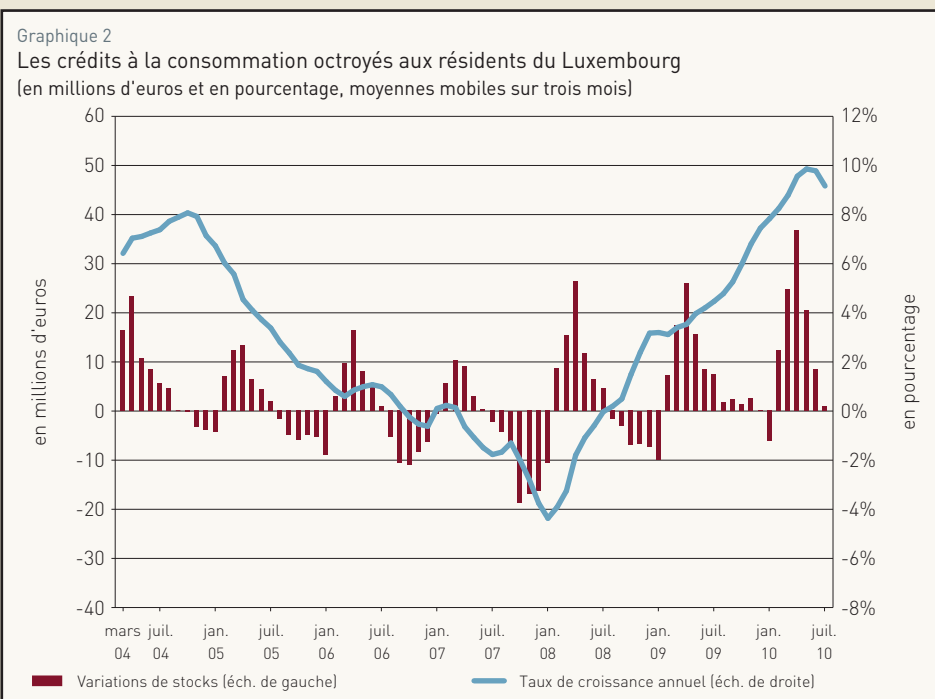
1 Il s'agit donc des variations de stocks ou flux calculés à partir des différences mensuelles des encours [corrigées des reclassements, d'autres effets de valorisation, des variations de taux de change et de tout autre changement ne résultant pas d'opérations].

A première vue, la dynamique de crédit semble s'être modérée en juin et en juillet 2010. Néanmoins, cette évolution est en partie un artefact statistique, dans la mesure où elle découle plutôt d'un ajustement des règles de reporting. Effectivement, le nouveau règlement – applicable à partir de juin 2010 – stipule que les crédits immobiliers accordés aux entreprises individuelles sont inclus dans la rubrique des crédits immobiliers uniquement si l'établissement de crédit déclarant peut établir que le crédit est essentiellement utilisé à des fins personnelles. Si par contre le crédit est utilisé essentiellement à des fins professionnelles, ce crédit est à renseigner sous la rubrique « autres crédits ». Avant juin 2010 cette distinction n'existait pas, de sorte qu'une rupture de série est introduite avec les nouvelles règles de reporting.

Les volumes de nouveaux crédits accordés lors des sept premiers mois de l'année en cours s'établissent à 1 753 millions d'euros. En guise de comparaison, lors des sept premiers mois des années 2008 et 2009, les crédits immobiliers nouvellement accordés se sont respectivement inscrits à 1 776 millions et à 2 134 millions d'euros. Il convient cependant de rappeler que certaines différences méthodologiques existent entre la collecte *MIR* et la collecte *BSI*².

Le taux d'intérêt variable appliqué aux crédits immobiliers nouvellement accordés a évolué dans une fourchette relativement étroite depuis le plus récent abaissement des taux directeurs en mai 2009, tant vers le haut que vers le bas, s'inscrivant à 2,01 % en juillet de cette année. Le coût des nouveaux contrats à taux variable a atteint son creux historique en janvier 2010, à 1,91 %.

S'agissant de l'évolution de l'offre et de la demande de crédits immobiliers, l'enquête sur la distribution du crédit bancaire indique que les critères d'octroi n'ont guère changé au deuxième trimestre (compte tenu de la taille des banques). La demande nette est également inchangée.



Source : BCL

En ce qui concerne les crédits à la consommation octroyés aux ménages résidant au Luxembourg, le graphique 2 montre que tant les variations de stocks que le taux de croissance annuel révèlent une moindre vigueur au deuxième trimestre.

Néanmoins, le taux de croissance annuel des crédits à la consommation octroyés aux résidents du Luxembourg fut encore très élevé en juillet, même si les flux mensuels étaient proches de zéro. Il convient en outre de rappeler que les crédits à la consommation se caractérisent par une forte saisonnalité, de sorte que les évolutions précitées doivent être appréhendées avec prudence.

2 Par exemple, pour la collecte *MIR* il s'agit des nouveaux crédits accordés, alors que pour les données *BSI* seuls les crédits effectivement octroyés sont enregistrés. En outre, les nouveaux crédits de la collecte *MIR* comprennent toutes les renégociations des crédits existants et ne sont pas ventilés selon l'origine géographique des contreparties.

Du côté des données *MIR*, les crédits à la consommation nouvellement accordés ont également perdu de la vigueur après le festival de l'automobile au premier trimestre. Quelque 475 millions d'euros ont été accordés entre janvier et juillet 2010, par rapport à respectivement 522 millions et 386 millions lors des sept premiers mois de 2009 et de 2008.

Après avoir atteint son creux historique (à 3,66%) en février, à l'occasion du festival de l'automobile, le coût des crédits assortis d'un taux d'intérêt dont la période de fixation initiale est comprise entre un et cinq ans s'est progressivement accru pour atteindre 4,86% en juillet.

Compte tenu de la taille des banques, les critères d'octroi appliqués aux crédits à la consommation (et autres crédits) sont restés quasiment inchangés au deuxième trimestre. La demande nette pour les crédits à la consommation (et autres crédits) est également restée inchangée.

LES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

Le graphique 3 et le graphique 4 retracent l'évolution des crédits aux sociétés non-financières (SNF). Étant donné qu'une partie importante des crédits sont destinés aux SNF non-résidentes, les graphiques présentent séparément les développements du crédit pour les SNF implantées au Luxembourg et pour les entreprises non-résidentes (implantées dans la zone euro hors Luxembourg).

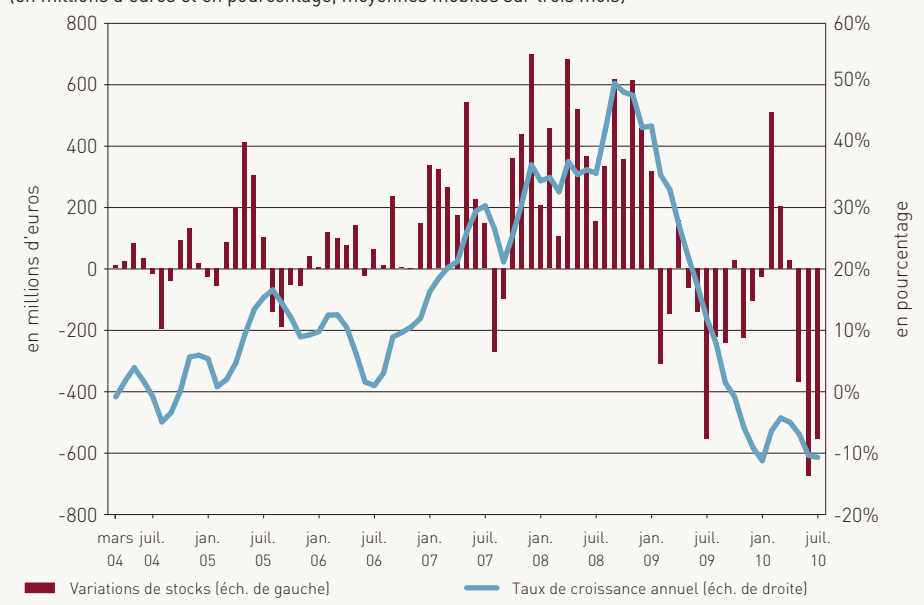
L'évolution des crédits octroyés aux entreprises résidentes et non-résidentes demeure peu favorable. Si les crédits octroyés aux entreprises résidentes se sont légèrement redressés vers le tournant de l'année, l'encadré paru dans le Rapport Annuel 2009 notait déjà que les plus récentes données disponibles allaient dans le sens d'une nouvelle décélération de la dynamique des crédits. En effet, la moyenne mobile sur trois mois du taux de croissance annuel poursuit une trajectoire baissière depuis avril et a à nouveau dépassé (à la baisse) le seuil des -10% en juin et en juillet, alors que les variations de stocks sont négatives ou proches de zéro depuis plusieurs mois. Le revirement de tendance discernable vers le tournant de l'année fut donc éphémère.

L'évolution des crédits octroyés aux SNF de la zone euro hors Luxembourg demeure également peu favorable. Néanmoins, les informations disponibles vont dans le sens d'une inversion de tendance, bien qu'il soit prématuré de conclure qu'un retournement du cycle de crédit soit effectivement en cours. Si le taux de croissance annuel est toujours négatif, il s'est toutefois inscrit en hausse en fin de période. Cependant, c'est surtout l'évolution des variations de stocks qui est de plus en plus favorable.

Graphique 3

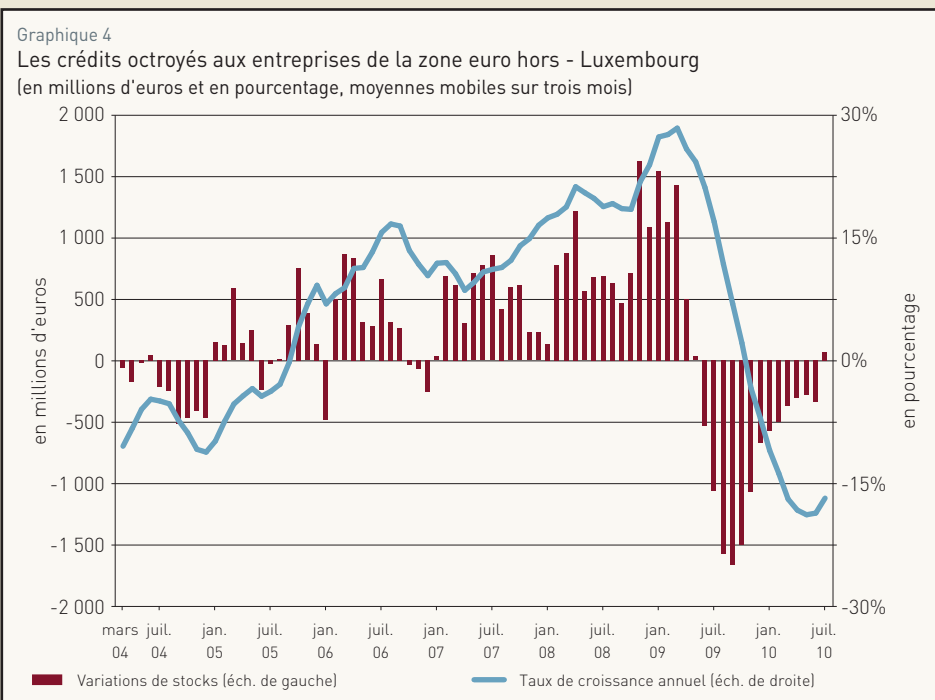
Les crédits octroyés aux entreprises du Luxembourg

(en millions d'euros et en pourcentage, moyennes mobiles sur trois mois)



Source : BCL

S'agissant des crédits nouvellement accordés dans le cadre de la collecte *MIR*, les volumes mensuels relatifs aux crédits d'un montant inférieur ou égal à un million d'euros étaient plutôt faibles jusqu'en mai, alors qu'ils se sont établis à des niveaux relativement élevés en juin et en juillet. Par contre, les gros volumes se sont inscrits à des niveaux relativement faibles tout au long de l'année, du moins par rapport à 2008 et 2009.



Source : BCL

d'octroi inchangés en 2010. Dans la mesure où l'évolution des critères d'octroi appliqués aux crédits aux entreprises affiche des propriétés d'indicateur avancé, les durcissements qui ont été signalés entre le troisième trimestre 2007 et fin 2009 continueront cependant à peser sur la dynamique de crédit, même si les banques commencent à assouplir les critères d'attribution. La demande nette a continué à se replier au deuxième trimestre, bien que légèrement. Il convient de rappeler que les résultats agrégés de l'enquête ne permettent pas de différencier selon l'origine géographique des contreparties.

CONCLUSIONS

Les crédits immobiliers octroyés aux ménages résidents ont continué à progresser lors des sept premiers mois de l'année, mais leur progression est généralement moins importante que lors de la période antérieure à la crise. Si les crédits à la consommation ont perdu de la vigueur au deuxième trimestre, ils sont marqués par une forte saisonnalité. Leur progression annuelle fut encore très importante en juillet, mais les flux mensuels étaient quant à eux proches de zéro. Les conditions de financement demeurent favorables pour les ménages, tant pour les crédits immobiliers que pour les crédits à la consommation. L'enquête sur la distribution du crédit bancaire indique que la demande nette émanant des ménages est restée inchangée au deuxième trimestre.

Les taux variables appliqués aux crédits d'un montant inférieur ou égal à un million d'euros ont progressivement augmenté au cours du deuxième trimestre, bien que légèrement. En juillet, le taux variable offert aux SNF pour les crédits d'un montant inférieur ou égal à un million d'euros s'est inscrit à 2,89%, à comparer à un creux historique de 2,32% enregistré en février. Le coût variable des crédits d'un montant supérieur à un million d'euros s'est également accru après s'être établi à son creux historique en avril, passant de 1,87% à 2,25% en juillet.

Les banques ont indiqué avoir laissé leurs critères

L'évolution des crédits octroyés aux entreprises résidentes et non-résidentes demeure peu favorable. Effectivement, le revirement de tendance relatif aux crédits octroyés aux entreprises résidentes discernable vers le tournant de l'année s'avéra éphémère. Si l'évolution des crédits octroyés aux SNF de la zone euro hors Luxembourg demeure également peu favorable, les informations disponibles vont dans le sens d'une inversion de tendance. A noter cependant l'incertitude toujours élevée qui entoure ces évolutions. Les taux d'intérêt variables appliqués aux nouveaux crédits accordés aux entreprises ont légèrement augmenté mais continuent à s'inscrire à des niveaux historiquement bas. Les banques ont indiqué avoir laissé leurs critères d'octroi inchangés en 2010 mais, dans la mesure où l'évolution des critères d'octroi appliqués aux crédits aux entreprises affiche des propriétés d'indicateur avancé, les durcissements qui ont été signalés antérieurement continueront à peser sur la dynamique de crédit. La demande nette a continué à se replier au deuxième trimestre, bien que légèrement.

2.7.8 Les comptes de profits et pertes des établissements de crédit

Les établissements de crédit luxembourgeois ont réalisé un résultat avant provisions de 2 435 millions d'euros au 30 juin 2010. Ceci représente une baisse de 32,1% par rapport à fin juin 2009, où le résultat avant provisions s'était élevé à 3 585 millions d'euros.

Revenus

Du côté des revenus, entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010, la marge sur intérêts affiche un recul de 19,1%, soit une baisse de 701 millions d'euros. En effet, en juin 2010, les intérêts perçus et les intérêts bonifiés reculent respectivement de 46,4% et 52% par rapport à juin 2009. Ces baisses s'expliquent par l'effet conjugué de la réduction du volume des activités et du plus faible niveau des taux d'intérêt. Cependant, les produits des dividendes, inclus dans le calcul de la marge sur intérêts, se situent en juin 2010 à un niveau légèrement supérieur à celui de juin 2009 (476 millions d'euros contre 407 millions d'euros).

Les revenus sur commissions ont augmenté de 9,1% entre juin 2009 et juin 2010, pour s'élever à 1 782 millions d'euros. Par ailleurs, une hausse importante a eu lieu entre mars et juin 2010, puisque les revenus sur commissions étaient seulement de 917 millions d'euros fin mars.

La baisse importante des autres revenus nets de 605 millions d'euros entre juin 2009 et juin 2010 provient dans une large mesure des variations de juste valeur des portefeuilles-titres détenus par les banques. En effet, alors que les indices boursiers se sont accrus au début de l'année 2010, le second trimestre a été marqué par une baisse de ceux-ci. Cette baisse généralisée des marchés financiers a négativement influencé la valeur des titres, ce qui a donné lieu à des pertes comptables, enregistrées dans le poste des autres revenus nets, au cours du second trimestre 2010. Ainsi, fin juin 2010, les banques affichent une perte de 127 millions d'euros pour les autres revenus nets. Ce résultat se compare très défavorablement à celui de mars 2010, où les autres revenus nets s'élevaient à 309 millions d'euros.

Au total le produit net bancaire, qui regroupe l'ensemble des revenus bancaires, est en baisse de 17,5% entre juin 2009 et juin 2010, où il s'élève à 4 751 millions d'euros.

Coûts

Concernant les frais des banques, entre juin 2009 et juin 2010, on note une hausse de 6,7% des frais généraux, avec des hausses de 6% des frais de personnel et de 7,8% des frais d'exploitation.